

une grande solennité—pour ne pas me servir d'un autre qualificatif qui ne serait peut-être pas considéré comme parlementaire—que, pendant les cinq dernières années, l'exode de nos compatriotes n'a pas été aussi considérable que pendant les cinq années précédentes. Un recensement est fait, au Manitoba, tous les cinq ans, et quel argument peut-on en tirer ? Un de ces recensements fut fait en 1896, précisément au milieu d'une période décennale. En comparant les chiffres obtenus par ce recensement avec ceux du recensement de 1891 et ceux du recensement de 1901, on constate par cette comparaison que la population du Manitoba a été virtuellement la même pendant les cinq premières années de la dernière période décennale que durant les cinq dernières années de cette période. De sorte que l'on ne saurait prétendre, aujourd'hui, qu'une grande affluence d'émigrants s'est portée vers cette province avant le présent exercice. C'est-à-dire que s'il y a eu affluence, ce n'est qu'après l'énorme récolte que viennent d'avoir le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest. Le directeur général des Postes n'est pas seulement l'expéditeur des lettres et des journaux. C'est aussi un éditeur. Je ne puis dire, cependant, qu'il soit l'éditeur de la "Labour Gazette"; mais je présume qu'il en contrôle la publication. Or, vous trouverez dans cette Gazette une mention du grand exode de nos compatriotes qui s'est accompli particulièrement au préjudice des provinces maritimes, et si vous parcourez le discours prononcé par le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, à l'ouverture de la dernière session législative de cette province, vous verrez que cet exode est mentionné dans ce discours. Ce lieutenant-gouverneur signale la grande exploitation établie à Sydney, et il exprime l'espoir que cette exploitation et d'autres entreprises de cette nature auront pour effet d'arrêter l'exode des jeunes gens qui abandonnent les provinces maritimes pour aller se fixer aux Etats-Unis. Cependant, nos ministres actuels voudraient persuader, aujourd'hui, le public, au moyen du paragraphe de l'adresse que j'examine présentement, que le mouvement d'émigration de notre jeunesse est maintenant enrayé. Si les honorables membres de cette Chambre veulent se donner la peine d'examiner le recensement qui a été fait dernièrement dans les Etats de la Nouvelle-

Angleterre où les jeunes gens des provinces maritimes—les pêcheurs et autres—vont généralement se fixer lorsqu'ils quittent leur sol natal, tandis que d'autres vont s'établir plus à l'ouest, ils trouveront qu'en 1880—c'est-à-dire dans le recensement décenal—717,157 Canadiens étaient fixés dans les Etats de l'Est ou de la Nouvelle-Angleterre, et que le nombre des Canadiens dans ces mêmes Etats atteint 1,181,778 dans le recensement de 1900. Or, en présence de ces faits, l'adresse qui nous est maintenant soumise, ou plutôt les paroles que nos ministres mettent dans la bouche de Son Excellence affirment un autre état de choses qu'aucune donnée officielle ne justifie.

Dans l'Etat du Massachusetts un autre recensement a été fait, et que démontre-t-il ? Il démontre qu'en 1885, il y avait dans cet Etat 147,352 Canadiens; en 1890, 207,000; en 1895, 243,000, et en 1900, 293,000. Ce qui accuse une augmentation continue du nombre de Canadiens émigrant du Canada aux Etats-Unis. Je ne dis pas que ce mouvement d'émigration n'existe pas sous les administrations précédentes. Un trait caractéristique de la race anglo-saxonne est le goût des aventures et de voyager. Les Anglo-saxons ne sont jamais satisfaits. Ils errerent de localités en localités.

Ils élèvent des enfants, et le fils, imbus des mêmes idées que leurs pères, laissent le foyer paternel et s'éloignent pour chercher fortune ailleurs. Sans cet esprit avantageux, je ne serais pas, moi-même ici aujourd'hui. Mon père crut qu'il pourrait mieux se tirer d'affaires en venant ici qu'en continuant de demeurer en Angleterre. Il emmena sa famille avec lui et j'étais du nombre. Comme preuve de la salubrité du climat du Canada, je suis heureux de pouvoir ajouter que les quatre enfants dont se composait la famille de mon père et qu'il emmena avec lui, ici, il y a 67 ans, sont encore, aujourd'hui, pleins de vie et peuvent se débattre passablement.

L'honorable M. TEMPLEMAN : Nous n'en doutons pas.

L'honorable M. O'DONOHOE : Sont-ils en Canada ?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Ils sont tous en Canada. Deux d'entre eux demeurent à Tweed, Hungerford, et un autre au Manitoba.

Hon. sir MACKENZIE BOWELL.